



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 21 février 2014

Comité stratégique de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) : des objectifs réaffirmés pour la qualité des eaux en Vendée

Le préfet de la Vendée a réuni, il y a quelques jours en présence des représentants des parquets de la Roche sur Yon et des Sables d'Olonne, le comité stratégique de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN). Cette instance de coordination entre services de l'État et établissements publics, est chargée du pilotage et du suivi départemental des politiques de l'eau et de la biodiversité, pour le compte de l'État.

Elle s'intéresse en particulier à la préservation de la ressource en eau, au bon état des masses d'eau (cours d'eau, plans d'eau et nappes) et des habitats naturels. La production et la distribution d'eau potable est en dehors de ses compétences.

Toutes les parties prenantes doivent poursuivre leurs efforts pour que la Vendée atteigne les objectifs de bon état des masses d'eau fixés par la directive cadre sur l'eau (DCE) et repris par les deux lois Grenelle, à savoir 49% des masses d'eau superficielles en bon état en 2015. A ce jour, seulement 10% des masses d'eau superficielles présentent ce bon état global.

Dans ce contexte, le préfet de la Vendée a validé, lors de cette réunion, le plan stratégique de la MISEN pour les années 2014 – 2015 qui décline des objectifs locaux, par exemple en matière de restauration de la continuité écologique et de préservation de la biodiversité par l'intermédiaire de l'adoption de la 2ème liste locale Natura 2000.

Le plan 2014 des contrôles qui seront effectués par l'État et ses opérateurs pour veiller au respect des normes de qualité a été également validé.

En effet les contrôles par les services et établissements chargés de mission de police de l'eau et de la nature sont un complément du plan stratégique indispensable pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau et pour préserver la biodiversité.

A ce propos, le préfet de la Vendée a confirmé, suite à des échanges avec les services chargés de cette mission et les partenaires socio-professionnels, que l'État et les établissements publics vont définir, dès ce printemps 2014, des critères et bonnes pratiques de contrôle de nature à faciliter l'exercice et la bonne compréhension des missions, à la fois par les contrôleurs et par les usagers.

